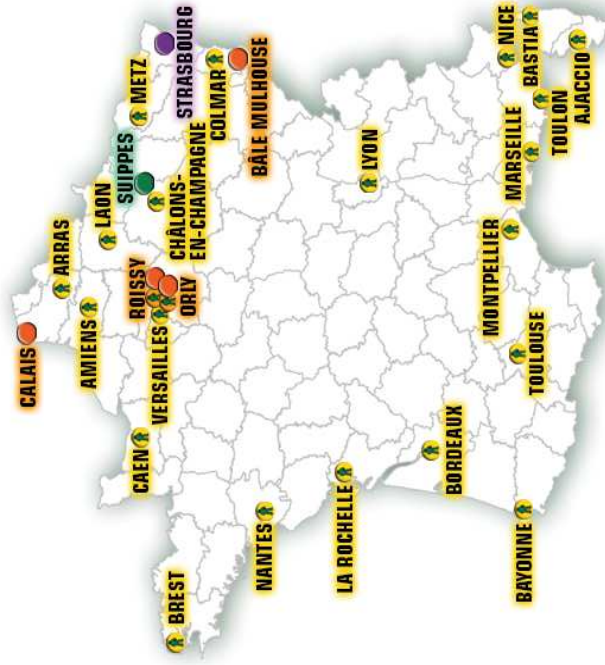




La couverture opérationnelle

- 21 centres en métropole.
- 2 centres en Outre-mer : 1 en Guyane chargé de la sécurisation du centre spatial et 1 en Guadeloupe.
- Aux centres, s'ajoutent l'antenne de déminage de Strasbourg, le centre de coordination de Suippes et 4 sites particuliers : les aéroports d'Orly, de Roissy et de Bâle-Mulhouse ainsi qu'Eurotunnel à Calais.



OUTRE-MER

- Guadeloupe
POINTE-A-PITRE
- Guyane
KOUROU

LÉGENDE

- Centres de déminage
- Centre de coordination
- Antenne
- Sites particuliers

LE DÉMINAGE

de la Sécurité civile



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Sous-direction des moyens nationaux
Bureau du déminage

87-95, quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine



LE DÉMINAGE

de la Sécurité civile



• Photos : Joachim Berrand/Sécurité civile, Jean de St-Victor de St-Blaizac/déminage • Graphisme : Bruno Lemastre/Sécurité civile • Impression : reprographie de la DGSCG - novembre 2013. • DGSCG/Pré Communication



Un peu d'histoire

- **1945** : le général de Gaulle signe l'ordonnance du 21 février portant création du service du déminage. Le résistant Raymond Aubrac en prend la direction. 3 200 volontaires et 48 500 prisonniers allemands s'attellent à la dépollution de 5 000 km² ou sont enfouis près de 13 millions de mines et 16 millions d'engins divers provenant du conflit de 1 871 et des deux guerres mondiales. 613 démineurs seront tués et 800 blessés au cours de ces opérations de dépollution d'après guerre.



- **1964** : Le service du déminage est rattaché au ministère de l'Intérieur. Le décret du 4 mars précise qu'il prend en charge la dépollution des terrains civils et le ministère de la Défense, les terrains militaires.



- Le bureau du déminage est, aujourd'hui, partie intégrante de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).



Les missions

La dépollution du Territoire de l'ensemble des mines et engins de guerre des 3 derniers conflits est toujours en cours : 600 tonnes de munitions actives sont traitées et éliminées chaque année pour une moyenne de 13 000 interventions. Les munitions chimiques sont stockées dans l'attente de la mise en service de l'usine de destruction SECIOA.



À cette mission de dépollution, s'ajoutent les interventions sur colis suspect, en moyenne 2300 par an. Le bureau du déminage apporte son concours aux services en charge des affaires de terrorisme et de grande délinquance.

Les démineurs sécurisent aussi de nombreux voyages officiels (307 en 2012) et de grandes manifestations.

Le service de déminage dispose d'un groupe de plongeurs et d'une unité d'intervention en milieu périlleux.



Devenir démineur

La Sécurité civile compte 306 démineurs opérationnels dans ses rangs. Depuis 2004 et l'intégration des artificiers de la police nationale au sein du service du déminage, seuls les fonctionnaires de police peuvent intégrer ce corps. Un jury examine le parcours et la motivation du candidat. Une série de tests physiques et d'entretiens permettent de tester sa capacité à occuper un poste opérationnel. La formation de démineur est assurée après le recrutement.

Depuis l'année 2006, les démineurs suivent leur formation à l'école de Mort-Mare en Meurthe-et-Moselle (54) et y acquièrent 4 niveaux d'habilitation :

- **niveau 1** : démineur adjoint - assiste le démineur dans les opérations de neutralisation, transport et élimination des munitions ;

- **niveau 2** : démineur chef d'équipe - traite et élimine la menace à l'exception des bombes d'aviation piégées et des bombes retrouvées en milieu urbain ;

- **niveau 3** : chef démineur - organise les chantiers de déminage et traite les missions hors du champ de niveau 2 ;

- **niveau 4** : démineur principal - a atteint le plus haut niveau de technicité et peut accéder à la formation de chef de centre.



L'organisation opérationnelle

Hors la capitale et les départements 92, 93, 94, rattachés à la préfecture de police de Paris, les démineurs possèdent une compétence territoriale nationale. Chaque centre (voir la carte page suivante) opère sur une zone géographique définie mais peut renforcer d'autres sites en cas de besoin. Les démineurs sont mis à disposition pour emploi opérationnel auprès du préfet du département du lieu de l'intervention. Les demandes de traitement et d'élimination des munitions de guerre sont gérées par les préfectures.